



PLAN CLIMAT Nord, Pas-de-Calais 2009 Prospective et adaptation

Energie électrique à partir des ENR : démonstration de faisabilité.

« Le développement des énergies renouvelables doit induire un profond **bouleversement de notre rapport à l'énergie**. Il s'agit de passer d'un mode de production d'énergie très centralisé, où chacun reçoit une énergie venue d'ailleurs qui paraît abondante et sans limite, à un système énergétique largement décentralisé, où chaque citoyen, chaque entreprise, chaque territoire devient un véritable **acteur de la production d'énergie sans CO₂**. »

Source : Dossier de presse du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 17 novembre 2008)

Objectifs :

- **général** à l'horizon 2050 : au moins 80% de l'énergie électrique consommée dans la région d'origine renouvelable (scénario Négawatt, les 20% restants seraient fournis à partir du gaz fossile ou scénario Virage-énergie).
- **particulier** : réaliser le plus rapidement possible le projet pour une communauté de communes ou une autre collectivité à titre d'exemple (démonstration de faisabilité ; cf. expérience allemande Kombikraftwerk <http://resosol.org/Gazette/2007/241242p27.html>).

Secteurs d'intervention dans le cadre général :

- formation des citoyens aux économies d'énergie (développement des EIE, formation des conseillers EIE pour leur permettre d'intervenir dans les écoles, ...)
- formation des architectes et obligation d'utiliser les ENR dans les bâtiments neufs.
- exemplarité des bâtiments publics sous la responsabilité de la Région : sensibilisation des utilisateurs et suivi des résultats.
- développer les ENR (éolien, solaire PV, biogaz, petit hydraulique ...)
- préparer la gestion décentralisée de l'énergie électrique (adaptation du réseau, des postes de pilotage; différentes formes de stockage de l'énergie)

Déroulement de l'action « démonstration de faisabilité »:

- Appel à candidature auprès des collectivités. Critères de choix à établir : motivation, gisement éolien, matières premières pour biogaz, petit hydraulique, etc...
- Analyser avec les candidats la faisabilité de cette action et indiquer la participation de la Région à ces réalisations pour les points suivants :
 - parc éolien (existant ou à créer)
 - PV relié au réseau : incitation auprès des particuliers, utilisation des bâtiments publics etc
 - unité de fabrication de biogaz reliée au réseau de distribution
 - petit hydraulique si possible suivant le lieu
 - réalisation d'une unité de stockage appropriée au lieu
- Rechercher des partenaires pour chaque rubrique
- Associer la population à cette réalisation et induire un comportement responsable en matière de consommation d'énergie électrique.
 - Trouver un moyen d'évaluer la consommation actuelle annuelle de cette collectivité.
 - Inciter les habitants à plus de sobriété énergétique (gestes d'économie d'énergie de la vie courante : conférences, visites à domicile des personnes engagées dans cette action etc..)
 - Encourager la recherche de l'efficacité énergétique des appareils électriques et inciter au remplacement des appareils les plus anciens et les plus énergivores, envisager une aide éventuelle. Deux postes prioritaires : l'éclairage et le froid. Fourniture gratuite d'ampoules économiques aux plus démunis.
 - Donner des repères concernant la consommation électrique d'une famille économe et faire appel à l'auto contrôle des habitants.
- Evaluer l'impact des modifications de comportement sur la consommation électrique de la collectivité. Faire des communications régulières sur ces sujets

Energie électrique Développement du PV Proposition Solaire en Nord

« Le développement des énergies renouvelables : une des clés de la transition énergétique, une des réponses au défi climatique »

Les énergies renouvelables participent à la lutte contre le changement climatique et assurent un **approvisionnement sûr et maîtrisé** sur le long terme.

Le soleil, le vent, l'eau, le bois, la biomasse, la chaleur de la terre sont des **ressources abondantes, directement accessibles sur notre territoire.**

Par leur caractère **décentralisé**, les énergies renouvelables participent à l'**aménagement du territoire** et à la **création d'emplois non délocalisables**. Leur développement suscite l'émergence de **nouvelles filières industrielles et technologiques** sur le territoire national. Selon une étude récente de l'ADEME¹, les énergies renouvelables pourraient ainsi représenter en 2012 un **marché annuel de 24 milliards d'euros et 120 000 emplois** »

Source : Dossier de presse du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 17 novembre 2008.

La production électrique de la Région est essentiellement assurée par la centrale de Gravelines. Comme toutes les centrales nucléaires, elle participe aux émissions de CO₂ à chaque étape de la filière. Il s'y ajoute le réchauffement direct de l'eau de la mer. Une perspective du Plan Climat serait de ne pas la remplacer. Il conviendrait donc de mettre en place un plan de développement des énergies de substitution visant 80% d'ENR à l'horizon 2050. (scénario Virage-énergie).

Un tel plan doit s'accompagner d'une incitation forte à la **sobriété** énergétique. Mais comment l'intégrer dans une économie de marché qui encourage la consommation sous toutes ses formes ?

Ce plan doit s'accompagner aussi de la recherche d'une meilleure **efficacité** énergétique. La Région peut être incitatrice en stimulant un marché d'appareils plus performants, dans le domaine du froid par exemple. Concernant les ENR, le photovoltaïque a fait la preuve de sa pertinence dans la Région. Son développement doit être amplifié pour fournir à terme de 20% à 30% de l'énergie électrique de la Région (cf. Virage-énergie).

Objectif : développer le PV raccordé au réseau dans le but d'atteindre dans un premier temps les objectifs du Grenelle pour la région Nord-PdC.

Etat des lieux en 2008: **1 800 kWc**

Puissance crête installée en 2012 : **63 800 kWc**

Taux de croissance annuel: **250 %**

Mesures pour y parvenir :

- Maintenir le tarif d'achat, le crédit d'impôt, les aides régionales et locales qui jouent un rôle incitatif.
- Permettre la réalisation d'une installation PV sans aucun apport personnel **pour les particuliers**:
 - créer un fonds de développement du PV dans le Nord PdC permettant de collecter l'épargne que les particuliers veulent consacrer à ce développement de l'énergie solaire. Modalités à étudier.
 - financer à l'aide de ce fonds les réalisations des particuliers qui pourront emprunter la **totalité** de la somme nécessaire pour leur installation.
 - le remboursement du prêt commencerait dès le paiement de la première facture envoyée à EDF. Ces paiements annuels serviraient au remboursement du prêt. Le crédit d'impôt pourrait être reversé à l'organisme prêteur dès sa perception par l'emprunteur.
 - augmenter le plafond de la puissance crête maximum (actuellement 3 kWc) permettant de bénéficier du taux réduit de la TVA et de l'exonération de l'imposition du revenu de la vente de l'électricité produite. (cf. [Statut du producteur consommateur](#) de Solaire en Nord)
 - appliquer le taux réduit de TVA aux installations solaires réalisées sur tous les bâtiments qu'ils soient neufs ou achevés depuis moins de deux ans.
- Poursuivre et amplifier le développement du PV en organisant une filière régionale :
 - label Nord-PdC pour les entreprises (engagement des entreprises au delà du qualiPV)
 - incitation à grouper les achats pour faire baisser les prix (matériel homologué par la région?)
- Favoriser et généraliser l'équipement des bâtiments publics et industriels.